



**COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2026
PROCÈS-VERBAL**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique ordinaire le 07 avril 2026 à 20h00, sous la présidence de Madame Laurette COLOMBET, Maire.

Le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 15 sur lesquels 13 membres présents :

Présents : Laurette COLOMBET – Martine BESSEY – Michel PONCET – Aurélia MARTINS – Jérémy GAREL – Robert DUVERGER – Catherine ARTAUD – Gilles BERTHELOT – Caroline DUPERRAY – Sandrine SERVAJEAN – Christelle ROGUE – Damien GERBEL – Pierre-Emmanuel GONNELLI

Absents excusés : Fabien MARCEL – Edwige KIRIEL

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Martine BESSEY

À l'ouverture de la séance, Madame le Maire a déposé sur le bureau de l'Assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES

Le Conseil municipal a donné acte de ce dépôt.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal
3. Fixation des indemnités de fonction des élus
4. Délégation du Conseil municipal au Maire
5. Mise en place et désignation des membres des commissions communales
6. Désignation des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
7. Désignation du délégué titulaire et suppléant représentants la commune au Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Loire (SIEL Territoire Énergie)
8. Désignation des délégués locaux au Comité National d'Action Sociale (CNAS)
9. Approbation de la convention Citeo "collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer" et de la convention financière entre Roannais Agglomération et les communes précisant les conditions de coordination du projet et les modalités de répartition des financements
10. Approbation de la convention pour la fourniture et livraison d'équipements de pré collecte pour Roannais Agglomération et ses communes membres
11. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
12. Désignation des représentants au sein de l'association MARPA
13. Questions diverses

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Martine BESSEY est désignée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Chaque élu a été destinataire du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026, adopté à l'unanimité, sans observation particulière.

3. FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Madame le Maire rappelle que les indemnités des adjoints doivent être fixées par le Conseil municipal après son installation, dans le respect des plafonds légaux. Elle précise que l'indemnité du Maire est fixée automatiquement au taux maximal prévu par la loi.

Après présentation des modalités de calcul, le Conseil municipal décide de fixer les indemnités comme suit :

- Maire : 55,7 % de l'indice brut terminal (1027)
- Adjoints (1^{er} au 4^e) : 21,38 % chacun, de l'indice brut terminal (1027)

Le Conseil précise que ces montants respectent l'enveloppe légale, qu'ils seront revalorisés automatiquement en fonction de l'évolution du point d'indice et versés mensuellement.

Adopté à l'unanimité

4. DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil municipal décide de déléguer à Madame le Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de compétences prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Ces délégations concernent notamment :

- la gestion des locations (dans la limite de 12 ans) ;
- la souscription des assurances et l'acceptation des indemnités de sinistre ;
- la création et la gestion des régies comptables ;
- la gestion des concessions dans les cimetières ;
- la fixation des honoraires (avocats, notaires, commissaires de justice, experts) ;
- l'exercice du droit de préemption urbain, dans la limite de 500 000 € ;
- le renouvellement des adhésions aux associations.

Le Conseil précise que les décisions prises dans ce cadre sont soumises aux règles habituelles et que le Maire rendra compte régulièrement de l'exercice de ces délégations. Le Conseil municipal peut y mettre fin à tout moment.

Adopté à l'unanimité

5. MISE EN PLACE ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire rappelle la nécessité de mettre en place des commissions communales afin de faciliter le travail du Conseil municipal et d'assurer le suivi des différents domaines d'action de la commune. Elle présente ensuite la composition et l'organisation des commissions telles que proposées.

BUDGET / FINANCES

Membres
Laurette COLOMBET
Aurélia MARTINS
Jérémy GAREL
Michel PONCET
Martine BESSEY
Fabien MARCEL
Sandrine SERVAJEAN
Robert DUVERGER
Catherine ARTAUD

VOIRIE / BÂTIMENTS

Thématiques	Membres
Gestion équipe technique	Michel PONCET / Robert DUVERGER
Coordination des travaux	Michel PONCET / Robert DUVERGER / Damien GERBEL
Gestion matériel et véhicules	Michel PONCET / Robert DUVERGER
Circulation / stationnement	Michel PONCET / Robert DUVERGER / Damien GERBEL
Voirie / espace public / signalétique	Michel PONCET / Gilles BERTHELOT / Robert DUVERGER / Edwige KIRIEL / Damien GERBEL
Réseaux secs et humides	Michel PONCET / Robert DUVERGER / Damien GERBEL
Bâtiments communaux / logements	Michel PONCET / Gilles BERTHELOT / Fabien MARCEL / Robert DUVERGER / Damien GERBEL
Associations / réservation matériel	Martine BESSEY / Catherine ARTAUD

URBANISME

Thématiques	Membres
PLU	Martine BESSEY / Pierre-Emmanuel GONNELLI / Robert DUVERGER / Damien GERBEL
Permis de construire	Martine BESSEY / Pierre-Emmanuel GONNELLI / Robert DUVERGER / Damien GERBEL
Déclaration travaux	Michel PONCET / Robert DUVERGER
Point eau / défense incendie	Michel PONCET / Robert DUVERGER
Aménagement bourg	Michel PONCET / Robert DUVERGER / Damien GERBEL / Gilles BERTHELOT
Accessibilité ERP	Michel PONCET / Robert DUVERGER
Documents officiels et archives	Aurélia MARTINS

COMMUNICATION

Thématiques	Membres
Élection / état civil	Aurélia MARTINS
Informatique / site internet	Aurélia MARTINS / Sandrine SERVAJEAN
Tourisme / commerce	Martine BESSEY
Cérémonies officielles	Martine BESSEY
P'tit Curieux	Aurélia MARTINS / Sandrine SERVAJEAN
Patrimoine / culture	Martine BESSEY
Fleurissement / illuminations	Michel PONCET / Caroline DUPERRAY / Chantal DESPORTE

SOCIAL

Thématiques	Membres
Vie scolaire / périscolaire	Jérémy GAREL / Aurélia MARTINS / Catherine ARTAUD / Christelle ROGUE
Enfance jeunesse	Jérémy GAREL / Aurélia MARTINS / Catherine ARTAUD
Conseil municipal enfant	Jérémy GAREL / Aurélia MARTINS / Catherine ARTAUD
Suivi employés hors Service Technique	Jérémy GAREL / Catherine ARTAUD
École / CLSH / ménage	Jérémy GAREL / Catherine ARTAUD
CNAS	Aurélia MARTINS / Catherine ARTAUD
Médiathèque / civisme	Martine BESSEY / Christelle ROGUE
Cimetière	Martine BESSEY / Christelle ROGUE
Pèlerins	Martine BESSEY / Catherine ARTAUD / Sandrine SERVAJEAN /

DÉLÉGATIONS

Thématiques	Membres
Centre de loisirs	Jérémy GAREL / Aurélia MARTINS / Catherine ARTAUD
Délégué CNAS	Aurélia MARTINS / Christine MONCORGE (agent)
Centre Communal Action Sociale	Laurette COLOMBET / Aurélia MARTINS / Sandrine SERVAJEAN / Christelle ROGUE / Catherine ARTAUD (+ 4 représentants nommés)
CAO titulaires	Aurélia MARTINS / Sandrine SERVAJEAN / Pierre-Emmanuel GONNELLI
CAO suppléants	Fabien MARCEL / Robert DUVERGER / Gilles BERTHELOT
MARPA	Laurette COLOMBET / Sandrine SERVAJEAN / Caroline DUPERRAY / Christelle ROGUE + 2 membres du CCAS
Amicale des conseillers	Sandrine SERVAJEAN / Christelle ROGUE / Catherine ARTAUD
SIEL	Pierre-Emmanuel GONNELLI / Damien GERBEL
Roannaise de l'eau	Damien GERBEL

Adopté à l'unanimité

6. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal doit fixer le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS, en plus du Maire qui en est président de droit. Elle précise que ce conseil doit être composé à parts égales d'élus municipaux et de membres nommés.

Elle propose de fixer à 8 le nombre de membres, soit :

- 4 membres élus par le Conseil municipal
- 4 membres nommés par le Maire

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Conseil décide également, à l'unanimité, de procéder à l'élection des membres à main levée.

Les candidatures suivantes sont présentées :

- Aurélia MARTINS
- Catherine ARTAUD
- Sandrine SERVAJEAN
- Christelle ROGUE

Après vote (13 votants – 13 pour), les candidates sont élues à l'unanimité membres du Conseil d'administration du CCAS.

7. DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET SUPPLÉANT REPRÉSENTANT LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DE LA LOIRE (SIEL TERRITOIRE ÉNERGIE)

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commune est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Loire (SIEL Territoire Énergie), chargé notamment de la gestion des réseaux d'énergie et de l'accompagnement des communes dans la transition énergétique. Elle précise que, conformément aux statuts du syndicat, chaque commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de la représenter lors des réunions et échanges du syndicat.

Les élus suivants sont désignés :

- Délégué titulaire : Monsieur Pierre-Emmanuel GONNELLI
- Délégué suppléant : Monsieur Damien GERBEL

Adopté à l'unanimité

8. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS LOCAUX AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Madame le Maire rappelle que la commune est adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS), organisme chargé de proposer des prestations sociales aux agents territoriaux et à leurs familles. Elle précise que la collectivité doit désigner deux représentants pour la durée du mandat municipal : un représentant des élus et un représentant des agents.

Sont désignés :

- Madame Aurélia MARTINS, 3^e adjointe, en qualité de déléguée élue
- Madame Christine MONCORGÉ, agent territorial, en qualité de déléguée des agents et correspondante CNAS au sein des services

Adopté à l'unanimité

9. APPROBATION DE LA CONVENTION CITEO "COLLECTE POUR RECYCLAGE DES DÉCHETS D'EMBALLAGES MÉNAGERS ISSUS DE LA CONSOMMATION HORS FOYER" ET DE LA CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE ROANNAIS AGGLOMÉRATION ET LES COMMUNES PRÉCISANT LES CONDITIONS DE COORDINATION DU PROJET ET LES MODALITÉS DE RÉPARTITION DES FINANCEMENTS

Madame le Maire expose au Conseil municipal que, dans le cadre de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, de nouvelles obligations imposent depuis 2025 le tri et la collecte séparée des déchets d'emballages, notamment dans l'espace public et les établissements recevant du public.

Elle indique que CITEO a lancé un appel à projets visant à soutenir financièrement les collectivités pour le déploiement d'équipements de tri. Un groupement composé de Roannais Agglomération et de plusieurs communes, dont Saint-Romain-la-Motte, a déposé une candidature commune, laquelle a été retenue.

Ce projet permettra de bénéficier de soutiens financiers pour un montant global de 456 840 € afin de renforcer le tri des emballages hors foyer.

Madame le Maire précise que Roannais Agglomération assurera la coordination du projet et percevra les financements de CITEO avant de les reverser aux communes concernées. Une convention doit donc être signée afin d'en préciser les modalités d'organisation et de répartition des financements.

Il est demandé :

- d'autoriser le Président de Roannais Agglomération ou son représentant à signer la convention avec CITEO ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention fixant les modalités de coordination du projet et de répartition des financements entre l'agglomération et les communes concernées.

Adopté à la majorité (12 voix pour, 1 abstention – Caroline DUPPERAY)

10. APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON D'ÉQUIPEMENTS DE PRÉ COLLECTE POUR ROANNAIS AGGLOMÉRATION ET SES COMMUNES MEMBRES

Madame le Maire rappelle que la loi AGECE impose depuis 2025 la mise en place d'équipements permettant le tri des déchets sur l'espace public.

Elle indique que CITEO a lancé un appel à projets pour accompagner financièrement les collectivités dans le déploiement de ces équipements de pré-collecte. Dans ce cadre, un groupement réunissant Roannais Agglomération et plusieurs communes, dont Saint-Romain-la-Motte, a été constitué et a été retenu.

Elle précise que, pour mener à bien ce projet, un groupement de commandes doit être mis en place afin de coordonner la passation des marchés publics liés à la fourniture et à la livraison des équipements.

Roannais Agglomération est désignée comme coordonnateur du groupement, chargé d'organiser la procédure de consultation. Chaque commune reste responsable de l'exécution de ses propres marchés et de leurs engagements financiers

Il est demandé :

- d'approuver la constitution du groupement de commandes entre Roannais Agglomération et les communes concernées ;
- d'approuver la convention constitutive du groupement ;

Adopté à la majorité (12 voix pour, 1 abstention – Caroline DUPERRAY)

11. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Madame le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres (CAO) est une instance composée d'élus municipaux chargée d'analyser les candidatures et les offres dans le cadre des marchés publics, de retenir l'offre la plus avantageuse, et de rendre certains avis dans les procédures de passation.

Elle précise qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de constituer cette commission pour la durée du mandat. Elle est composée du Maire, présidente de droit, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants.

Sont proclamés élus :

Membres titulaires :

- Madame Aurélie MARTINS
- Madame Sandrine SERVAJEAN
- Monsieur Pierre-Emmanuel GONNELLI

Membres suppléants :

- Monsieur Fabien MARCEL

- Monsieur Gilles BERTHELOT
- Monsieur Robert DUVERGER

Adopté à l'unanimité

12. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION MARPA

Madame le Maire rappelle que la commune est membre de l'association de la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Âgées (MARPA) du Gamay Saint Romain, chargée de la création et de la gestion de la structure.

Elle indique qu'il convient de désigner les représentants de la commune au sein de l'association, le Maire (ou son représentant) étant membre de droit, ainsi que trois représentants du Conseil municipal.

Sont désignés :

- Madame Sandrine SERVAJEAN
- Madame Caroline DUPERRAY
- Madame Christelle ROGUE

Adopté à l'unanimité

13. QUESTIONS DIVERSES

- Michel PONCET sollicite un point d'avancement sur le projet d'aménagement du bourg, en lien avec les différents partenaires, notamment concernant les demandes de subventions en cours. Il demande également qu'un état des lieux soit fait sur les voies communales nécessitant des travaux. Des travaux de ravaudage ont débuté pour parer au plus urgent. Le Conseil regrette les délais de versement des subventions accordées par le département qui deviennent très longs. Michel PONCET informe le Conseil qu'il est invité à une réunion fin avril pour le lancement des travaux de la déviation de la RN7, la commune étant concernée par la pose d'un pont sur la RN7. Il a été conseillé à la mairie de faire établir un constat d'huissier sur l'état de nos chemins et abords avant le commencement du chantier.
- Robert DUVERGER demande des précisions sur l'évolution des travaux d'aménagement du bourg, en particulier sur le réseau d'eaux pluviales. Une réunion est organisée régulièrement avec le bureau d'études qui donnera des informations à ce sujet.
- Il est ensuite évoqué la question du déplacement du monument aux morts sur la place de l'église, au regard du coût important de l'opération pour un déplacement limité de quelques mètres. Il est convenu qu'une réunion soit organisée avec le bureau d'études afin de faire le point sur ce dossier.
- Martine BESSEY soulève les nombreuses demandes de dérogation d'horaires lors de la remise des clefs à l'arrivée ou en sortie pour l'état des lieux de la salle municipale. Elle rappelle que le contrat est établi de 8h à l'arrivée et à 8h à la sortie sans dérogation du fait de la sécurité de la salle en dehors de ces horaires. L'imprimé de location sera corrigé en ce sens en surlignant et encadrant cette obligation. En cas de dépassement d'horaire le locataire s'engage à régler un 2^e jour de location.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h47

Le Maire,
Laurette COLOMBET



La secrétaire de séance,
Martine BESSEY